

Claudie Beguet,

directrice de projet CEP du
CIBC Auvergne-Rhône-Alpes



Parce que l'évolution professionnelle est essentielle !

Claudie Beguet, directrice de projet CEP au sein du CIBC Auvergne-Rhône-Alpes nous explique en quoi consiste le dispositif du conseil en évolution professionnelle et nous en dit davantage sur ses avantages.

Qu'est-ce que le CEP ?

En France, il existe de nombreux dispositifs pour accompagner les évolutions professionnelles notamment le compte personnel de formation (CPF), le projet de transitions professionnelles (PTP) ou encore le bilan de compétences. Mais, cela ne suffit pas aux actifs. Ces derniers ont également besoin d'un lieu pour échanger sur leur avenir professionnel afin de les aider à formuler une stratégie d'évolution professionnelle. Créé dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle 2014, le conseil en évolution professionnelle (CEP) a pour ambition de favoriser l'évolution et la sécurisation du parcours professionnel de chaque actif. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Il permet, s'il y a lieu, d'établir un projet d'évolution professionnelle. L'État a décidé de confier ce service à des opérateurs privés en région. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est le Réseau EVA qui est chargé de le déployer.

Quels sont les principes du CEP ?

D'abord, la gratuité ! Ce service est gratuit pour tous les salariés. Il est également neutre et impartial, nous sommes là pour donner les clés et les méthodes aux personnes pour qu'elles puissent réussir leurs projets professionnels. Enfin, l'accessibilité est également un principe important du CEP. Il est primordial que chaque personne puisse avoir accès au service facilement, rapidement, et à proximité de son domicile. Actuellement, nous avons 200 conseillers, présents sur plus de 125 sites sur la région AURA.

Quelles en sont les bénéfices ?

Le CEP facilite l'évolution professionnelle des salariés. Bien sûr, il n'est pas toujours question de reconversion professionnelle ou de quitter l'entreprise. Nous avons également de nombreux projets qui se passent dans l'entreprise. Nous accompagnons tout type de situations. Certaines personnes veulent simplement pouvoir choisir la bonne formation ou être accompagnées dans une démarche de VAE (Validation des Acquis d'Expé-

rience) tandis que d'autres veulent se lancer dans l'entrepreneuriat.

Lorsque nous accompagnons les personnes dans le service de CEP, elles sont suivies pendant toute la durée de l'accompagnement par un seul et même conseiller. Il s'agit d'un service à la carte : nous nous adaptons parfaitement au parcours de l'individu.

Toutefois, bien que le CEP soit un outil à la main du salarié, c'est également un véritable atout pour les entreprises. Légalement, les employeurs doivent informer leurs salariés au cours des entretiens professionnels qu'ils peuvent recourir au CEP. Il est intéressant pour eux de savoir qu'ils peuvent les réorienter vers un service dédié. De plus, le CEP favorise l'engagement des collaborateurs et est utile pour une meilleure sécurisation dans le cadre des situations dites fragilisées.

Contact :

- Claudie Beguet,
- 11 rue Guilloud, 69003 Lyon
- 06 48 64 42 29
- claudie.beguet@cibc-ara.fr